



Un préfet préside un congrès d'un parti politique ? Quid d'un Juge cantonal tant qu'à faire ?

Un Congrès extraordinaire de la section vaudoise de l'UDC s'est tenu le jeudi 13 août dernier à Noville.

C'est avec une très grande surprise qu'on y apprenait que cette assemblée - hautement politique - a été présidée par le Préfet en charge Monsieur Pascal Dessauges.

La Loi sur les préfets précise à son article 5 al. 1 que le préfet relève directement du Conseil d'Etat¹. Il est en outre placé sous l'autorité administrative du chef du département en charge des préfets.

L'article 13 de ladite Loi mentionne également que le préfet doit tout son temps à sa fonction, sauf à remplir d'autres mandats qui lui seraient confiés par le Conseil d'Etat. Il ne peut exercer aucune charge publique ni faire partie d'un organe dirigeant d'une personne morale. Pour le surplus, le Conseil d'Etat peut autoriser des exceptions à ces règles.

On peut dès lors s'étonner qu'un magistrat vaudois, dont la mission première est d'être un interlocuteur et une courroie de transmission entre les citoyens, les communes et le Canton, qui doit respecter une parfaite neutralité dans sa fonction, s'expose ainsi publiquement en présidant un congrès éminemment symbolique.

En effet, le rôle du préfet, tel que rappelé par le Président du Corps préfectoral et de la Confrérie des préfets vaudois Monsieur Jean-François Croset, peut se résumer ainsi : « *Au-delà de ses relations avec les communes, le préfet se trouve au cœur d'un réseau étendu d'acteurs de son district : citoyens, services décentralisés de l'Etat, acteurs économiques, associations et institutions diverses oeuvrant dans de nombreux domaines, qu'il peut activer ou mettre en relation. Il exerce le rôle central au sein de son district dont l'action n'a pas de limites autres que le bon accomplissement des tâches publiques et le souci du bien commun* »².

Partant, le rôle du préfet n'est donc pas de représenter les sensibilités politiques du Canton mais bien d'exécuter la volonté du Gouvernement, dans le soucis de la neutralité la plus totale.

1 Lpréf, rsv 172.165

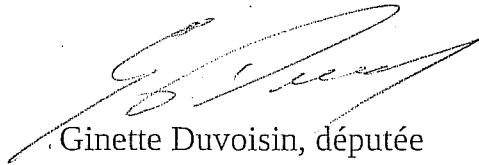
2 MEYLAN M., Les préfets vaudois : acteurs et actrices du Pays de Vaud, éd. Cabédita, Bière : 2014, p. 11-12

Au vu de ce qui précède, les soussigné-e-s ont l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Préfet concerné a-t-il demandé au Conseil d'Etat l'autorisation pour présider le Congrès de l'UDC Vaud du 13^{ct} ?
2. Le Conseil d'Etat a-t-il autorisé ledit Préfet à présider le congrès de l'UDC vaudoise ?
3. Si non, quelles suites/sanctions le Conseil d'Etat a-t-il ordonné lorsqu'il a appris cette nouvelle ?



Nicolas Rochat Fernandez, député



Ginette Duvoisin, députée

Le Sentier/Villars-Burquin, le 25 août 2015

pas de dup.

Liste des députés signataires – état au 25 août 2015

Aellen Catherine	Chevalley Christine	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Christin Dominique-Ella	Frémont Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Clivaz Philippe	Gander Hugues
Bailly Laurent	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Bendahan Samuel	Cormamusaz Philippe	Germain Philippe
Berthoud Alexandre	Courdesse Régis	Glauser Alice
Bezençon Jean-Luc	Cretegny Gérald	Glauser Nicolas
Blanc Mathieu	Cretegny Laurence	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	Debluë François	Guignard Pierre
Bory Marc-André	Démétrriadès Alexandre	Haldy Jacques
Bovay Alain	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Brélaz Daniel	Despot Fabienne	Induni Valérie
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégoire	Jaccoud Jessica
Buffat Michaël	Dolivo Jean-Michel	Jacquet-Berger Christiane
Butera Sonya	Donzé Manuel	Jaqquier Rémy
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Capt Gloria	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Keller Vincent
Chappuis Laurent	Eggemberger Julien	Kernen Olivier
Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline	Krieg Philippe

Liste des députés signataires – état au 25 août 2015

Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Stürner Felix
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Probst Delphine	Thalmann Muriel
Martin Josée	Randin Philippe	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Tosato Oscar
Matter Claude	Ravanel Yves	Treboux Maunice
Mayor Olivier	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Aliette	Tschopp Jean
Melden Martine	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Viollet Claude-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Violet Pierre
Miéville Michel	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Schaller Graziella	Züger Eric